



McGill

RÉGIME DE RETRAITE

DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

RAPPORT ANNUEL



31 DÉCEMBRE 2018



TABLE DES MATIÈRES

04	Faits saillants 2018	25	Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles
07	Message des membres du Comité d'administration des retraites	26	Évaluation actuarielle
08	Gouvernance		Rapport financier
11	Prestations et administration	28	Rapport de l'auditeur
13	Au service des membres	30	État de l'actif net disponible pour le service des prestations
14	Gestion des placements	31	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
16	Fonds d'accumulation	32	Notes afférentes au rapport financier
17	Fonds commun d'actions	44	Glossaire
18	Fonds commun de titres à revenu fixe	45	Contacts
19	Placements alternatifs		
20	Fonds de marché monétaire		
21	Compte équilibré		
22	Fonds socialement responsable		
23	Options cycle de vie		
24	Fonds de retraite		

FAITS SAILLANTS 2018

OPTIONS D'INVESTISSEMENT

1,1 G\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2018: 1,0 %
RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 6,8 %

COMPTE ÉQUILIBRÉ

625,7 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2018: -5,7 %
RENDEMENT ANNUALISÉ 5 ANS: 6,9 %

**FONDS COMMUN
D' ACTIONS**

33,8 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2018: 0,1 %
RENDEMENT ANNUALISÉ
5 ANS: 7,4 %

**FONDS SOCIALEMENT
RESPONSABLE**

400,2 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2018: 1,7 %
RENDEMENT ANNUALISÉ
5 ANS: 4,3 %

**FONDS COMMUN DE TITRES
À REVENU FIXE**

21,5 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2018: 1,8 %
RENDEMENT ANNUALISÉ
5 ANS: 1,1 %

**FONDS DE MARCHÉ
MONÉTAIRE**

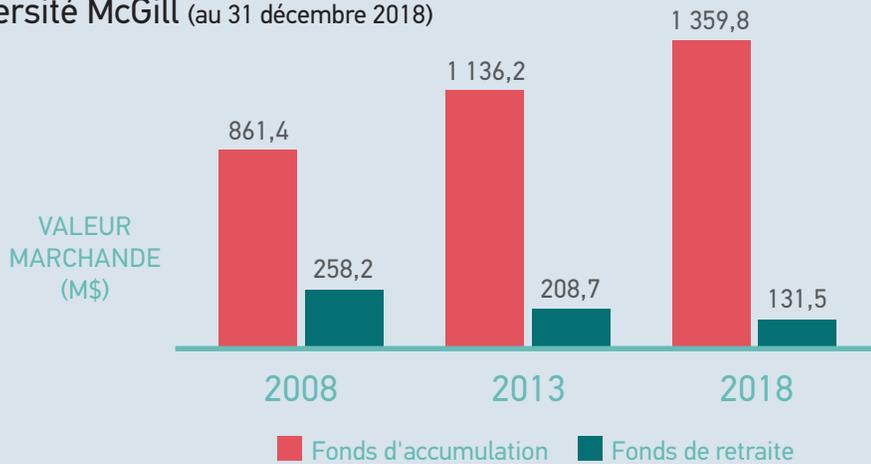
11,8 M\$

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2018: -2,2 % - 0,9 %
RENDEMENT ANNUALISÉ
5 ANS: 5,5 % - 7,0 %

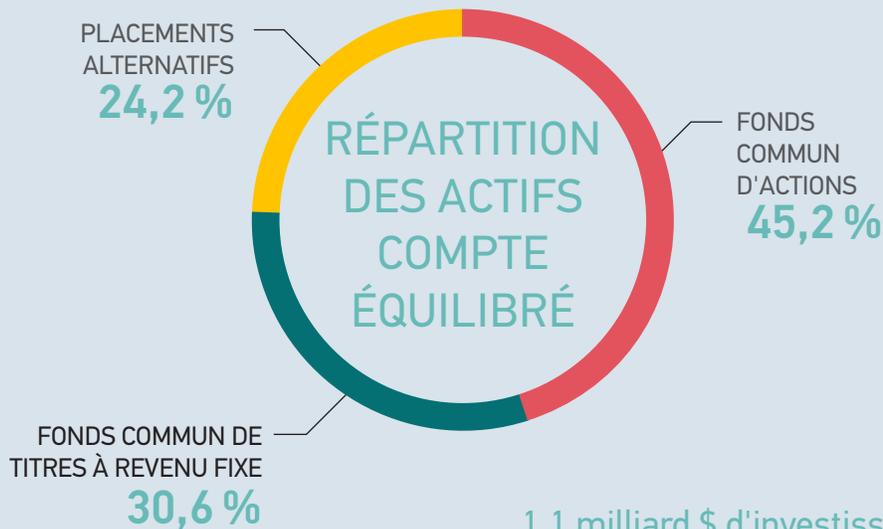
**OPTIONS
CYCLE DE VIE**

Actif net disponible pour le service des prestations
de l'Université McGill (au 31 décembre 2018)



83,7 %

DES ACTIFS SONT
INVESTIS DANS
L'OPTION COMPTE
ÉQUILIBRÉ



1,1 milliard \$ d'investissement
bien diversifié

FAITS SAILLANTS 2018

PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2018

CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE RÉGIME

La participation totale comprend les membres actifs, les membres différés et les membres à la retraite.

Statistique des participants au 31 décembre

	2008	2013	2018
Actifs	5 654	5 709	6 369
Différés	2 617	2 658	2 723
Retraités	1 368	1 249	1 002
Total	9 639	9 616	10 094

La participation des membres actifs a augmentée de 12 % au cours des 5 dernières années

6



6 369

MEMBRES ACTIFS

1 012 763 645 \$ en actifs

47 ans, l'âge moyen des membres

57 % femmes

43 % hommes

2 723

MEMBRES DIFFÉRÉS

218 766 656 \$ en actifs

52 ans, l'âge moyen des membres

51 % femmes

49 % hommes

100

DÉPART À LA
RETRAITE

65 ans, l'âge moyen au départ à la retraite

23 ans, moyenne d'année de service

9 344 081 \$ de cotisations supplémentaires de solvabilité

910 règlements pour un total de 103 595 893 \$

1 002

MEMBRES DANS
LE FONDS DE RETRAITE

570 membres visés par les anciens tarifs avec un âge moyen de 87 ans

432 membres visés par les nouveaux tarifs avec un âge moyen de 77 ans

Le Fonds est fermé depuis le 1^{er} janvier 2011

MESSAGE

DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

2018 fût une année à la fois de défis et d'opportunités pour le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime »).

Le Régime est sous la surveillance du Comité d'administration des retraites (le « CAR ») qui opère au nom des membres du Régime et de son promoteur, l'Université. L'objectif du CAR et de l'Université est de maintenir un régime de retraite bien géré et d'en assurer sa pérennité. Le CAR délègue au Comité de placement du Régime (le « CPR ») la responsabilité de déployer la stratégie de placement.

Le CAR et le CPR travaille conjointement à la gestion du Régime dans le but d'atteindre les objectifs de stabilité financière, de rendements compétitifs et de cotisations justes et raisonnables. Pour ces raisons, le Régime offre diverses options de placement aux membres qui peuvent les aider à construire un portefeuille bien diversifié et atteindre leurs objectifs financiers de retraite. Alternativement, les membres peuvent utiliser l'option «cycle de vie» qui propose des allocations d'actifs en fonction de leur âge et de leur tolérance au risque.

En 2018, le Régime a fait face à des conditions de marchés financiers difficiles. Les taux d'intérêts, légèrement plus élevés que dans les dernières années, demeurent à des taux historiquement bas. En fin d'année, les préoccupations généralisées à l'égard d'un ralentissement de la croissance mondiale, les perspectives d'un climat géopolitique incertain et des hausses attendues de taux d'intérêts ont causé des ventes massives dans le marché des actions. En conséquence, le rendement du Fonds commun d'actions du Régime a été -5,7 % pour l'année. Le compte équilibré qui bénéficie d'une diversification prudente et d'une allocation en actifs réels et en placements privés, a généré un rendement annuel de 1.0 %. Les rendements des différents fonds communs et leurs performances comparativement à leurs **indices de référence** sont présentés à la page 16 du rapport.

En cours d'année, l'actuaire du Régime a réalisé une **évaluation de "capitalisation"** en date du 31 décembre 2017 dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises pour la disposition à prestation déterminée du Régime. Cette nouvelle évaluation nous a permis de réduire, à partir de septembre 2018, le taux de la cotisation spéciale relative au partage du coût des déficits faites par les membres de la **Partie A**, de 2,2 % à 1,9 % ainsi que de réduire les cotisations spéciales de l'Université.

L'actuaire a également complété l'évaluation annuelle du **degré de solvabilité** du Régime, qui représente la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers en fonction de ses actifs, si le régime devait être terminé et liquidé. Malgré que le Régime demeure sous-financé

(engagements financiers supérieurs aux actifs), le degré de solvabilité s'est amélioré de 81,0 % en date du 31 décembre 2016 à 86,1 % en décembre 2017. Cette amélioration est attribuable aux rendements des placements qui ont été plus élevés qu'attendus en 2017, aux cotisations spéciales additionnelles des membres de la Partie A et de l'Université et de l'augmentation des taux d'intérêts.

L'objectif du CAR et de l'Université est de maintenir un régime de retraite bien géré et d'en assurer sa pérennité.

2018 fût une année de nombreux changements au sein du CAR. Mme Diana Dutton, vice-principale adjointe aux ressources humaines, s'est jointe au comité à titre d'un des deux membres désignés par la Principale et le Président du conseil, comblant un siège laissé vacant depuis la deuxième moitié de 2017. M. Michael Keenan, qui a servi comme membre nommé par le Conseil des gouverneurs, a complété ses six années de mandat. Le CAR aimerait remercier M. Keenan pour ses services à McGill. M. Myles Edwards (McGill B.A. 1992, Économie) a été nommé en remplacement de M. Keenan. Pour ma part, j'ai été réélue à l'assemblée générale des membres par le personnel enseignant, et par la suite élue présidente du CAR pour un mandat de trois ans.

J'aimerais remercier les membres du CAR et du CPR ainsi que les employés du Service d'administration des retraites et les employés du Service des placements pour leur expertise, diligence et considération à offrir aux membres du Régime l'excellent service qu'ils méritent et auquel ils sont en droit de s'attendre.

J'espère vous voir à l'assemblée générale des membres du Régime de retraite de l'Université McGill qui aura lieu dans la salle 151 du pavillon Bronfman situé au 1001 de la rue Sherbrooke ouest, le mercredi 1er mai 2019 à 12h00.



Professeure Julia Scott, MBA, CPA, CA, CFA
Présidente du CAR

GOVERNANCE

La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun des activités du régime de retraite.

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du **texte du Régime** ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées pendant les heures normales d'affaires dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 688 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 3R1. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/comite-dadministration-des-retraites-0>.

L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (« l'Université ») est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (« CPR »). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

En 2018, le CAR s'est réuni six fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles

Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par la Principale et le Président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

À l'assemblée générale tenue le 2 mai 2018, Professeure Julia Scott a été réélue pour un nouveau terme de trois ans dans une des positions du personnel enseignant. En avril 2018, M. Myles Edwards a été désigné par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans pour remplacer M. Michael Keenan qui a terminé son mandat. En mai 2018, Mme Diana Dutton a été désignée par la Principale et le Président du conseil pour un terme de trois ans en remplacement de Mme Lynne B. Gervais qui a pris sa retraite en 2017. En décembre 2018, Mme Kim Holden, désignée par le Conseil des gouverneurs, et M. Pierre Lavigne, membre indépendant, ont chacun été nommés pour un nouveau terme de trois ans.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et tout autre action pouvant être requise. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR et de recevoir le rapport de l'auditeur.

En 2018, le Comité d'audit s'est réuni deux fois

Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2018, aucun changement n'est survenu dans la composition du Comité d'audit.

Mme Cristiane Timmouth, CPA, CA

(présidente du Comité d'audit)

Vice-principale adjointe, services financiers

Bureau du vice-principal, administration et finance

Professeure Julia Scott, MBA, CPA, CA, CFA

(présidente du CAR)

Directrice du programme GCPA

Certificat en comptabilité professionnelle, 2^e cycle

Faculté de gestion Desautels

M. Pierre Lavigne, FSA, FCIA, CFA

Membre indépendant

COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (de gauche à droite)



PHOTO: OWEN EGAN

M. Pierre Lavigne, FSA, FICA, CFA Membre Indépendant	Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en décembre 2021
M. Christopher Ragan, PhD Directeur, L'École de politiques publiques Max Bell Professeur agrégé en science économique	Élu par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2019
Mme Rosemary Cooke, B.A.A. Directrice, administration et finances Faculté de médecine dentaire	Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2019
Mme Cristiane Tinmouth, CPA, CA (présidente du Comité d'audit) Vice-principale adjointe, services financiers Bureau du vice-principal, administration et finance	Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2020
M. Simon Fulleringer, BSc Gestionnaire de processus des services des TI Architecture et stratégie TI	Élu par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2020
Professeure Julia Scott, MBA, CPA, CA, CFA (présidente du CAR) Directrice du programme GCPA Certificat en comptabilité professionnelle, 2 ^e cycle Faculté de gestion Desautels	Élue par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2021
Mme Diana Dutton, MBA Vice-principale adjointe Ressources humaines	Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mars 2021
M. Myles Edwards, CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille- Revenus fixes Intact Gestion de placements inc.	Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en avril 2021
Mme Kim Holden, CFA (vice-présidente du CAR) Gestionnaire de portefeuille (retraîtée)	Nommée par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en décembre 2021

COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la réévaluation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

Le CPR est composé de huit membres

Les membres du CPR incluent : trois membres du CAR (incluant le président du CAR à titre de membre d'office) et cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime. Tous les membres du CPR sont nommés par le CAR.

Les membres externes indépendants du CPR servent un premier mandat de trois ans, renouvelable pour un second terme de deux ans et sont limités à un maximum de deux termes consécutifs.

En 2018, le CPR s'est réuni quatre fois

M. Michael Boychuk , FCPA, FCA (président du CPR) Administrateur de sociétés	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en juin 2020
Mme Kim Holden , CFA Gestionnaire de portefeuille (retraîtée)	Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2021
M. Gilles Horrobin , CFA Chef des placements Régimes de retraite Société de Transport de Montréal	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en janvier 2020
M. Clifton Isings , CFA Chef des placements et Vice-président Division des investissements du CN	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en novembre 2019
M. Pierre Lavigne , FSA, FICA, CFA Membre indépendant	Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2021
M. Nicolas Drapeau , CFA Vice-président, Marchés privés Bimcor Inc.	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en mai 2021
Mme Caroline Miller , MBA, CFA Première vice-présidente, Stratège mondial BCA Research Inc.	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en septembre 2019
Professeure Julia Scott , MBA, CPA, CA, CFA Directrice du programme GCPA Certificat en comptabilité professionnelle, 2 ^e cycle Faculté de gestion Desautels	Présidente du CAR, membre d'office Mandat se terminant en mai 2021

SERVICE D'ADMINISTRATION DES RETRAITES ET SERVICE DES PLACEMENTS

L'administration quotidienne du Régime est effectuée par le Service d'administration des retraites et le Service des placements conformément aux politiques et procédures définies et approuvées par le CAR.

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE TITRES MONDIAUX CIBC MELLON

Les services de CIBC Mellon comprennent la garde de valeur, la comptabilisation, le prêt de titres, les opérations de change, l'évaluation des actifs, la mesure de la performance et le suivi de la conformité. CIBC Mellon est également responsable d'émettre les paiements aux membres.

MORNEAU SHEPELL

Morneau Shepell héberge le site internet du Régime et est également le teneur de dossiers des options de placements. Ils sont responsables de traiter toutes les transactions des membres ainsi que les transferts et la répartition des flux monétaires parmi les options d'investissement disponibles. Morneau Shepell effectue tous les calculs et prépare les dossiers de règlements externes pour le versement des prestations de retraite, de cessation d'emploi et de décès. Ils produisent également les relevés annuels des membres, tel que requis par la loi.

PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (Partie A et **Partie B**) qui se distinguent par la date d'admissibilité d'un membre à joindre le Régime. Pour les membres inscrits ou admissibles à joindre le Régime au 31 décembre 2008, le Régime est un **régime hybride** (Partie A). La Partie A comprend une disposition à cotisation déterminée (« CD ») par laquelle les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement. Pour se protéger des risques d'investissement inhérents à un régime CD, une disposition à prestation déterminée (« PD »), c.-à-d. une disposition de rente minimale, existe qui fournit une garantie que la rente payable sera au minimum égal au montant calculé selon la formule PD. La formule PD prend en considération le nombre d'années de service du membre ainsi que son salaire moyen le plus élevé.

Pour les membres inscrits au 1^{er} janvier 2009 ou après, le Régime est un régime CD et réfère à la Partie B. Les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement.

Lorsque le moment est venu de régler et convertir la valeur accumulée de leur compte en revenu de retraite, les membres peuvent transférer ces sommes vers une institution financière ou utiliser les options **Fonds de revenu viager** (« FRV ») ou Compte de retraite immobilisé (« CRI ») proposées par l'Université McGill.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum>

COTISATIONS AU PLAN

Les cotisations des membres actifs et de l'Université sont investies dans le Fonds d'accumulation dans une ou plusieurs options d'investissement offertes par le Régime, et ce, à la discrétion du membre.

Cotisations spéciales de l'Université

En plus des cotisations régulières, l'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires. Ces dernières sont déterminées en fonction de la situation financière du Régime dans le but de financer la disposition PD de rente minimale pour les membres Partie A et les rentes en cours de paiement dans le **Fonds de retraite**, tel que requis par la législation applicable. Ces cotisations spéciales s'accumulent dans un **Fonds complémentaire** et sont investies dans l'option d'investissement Compte équilibré.

Dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises par l'Université, des évaluations actuarielles sont produites. Les évaluations actuarielles sont produites selon deux méthodes de calcul du financement d'un régime; **l'évaluation de capitalisation** et l'évaluation de solvabilité.

Ces évaluations mesurent la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers selon deux perspectives.

1. Évaluation de capitalisation

L'évaluation de capitalisation assume que le Régime restera en vigueur indéfiniment. Le calcul détermine le montant que l'Université est tenue de cotiser pour couvrir une année de service des membres de la Partie A et pour amortir le déficit du Régime, le cas échéant.

L'évaluation actuarielle du 31 décembre 2017 démontre un **déficit de capitalisation** de 47,4 millions \$ et un ratio de capitalisation de 97,0 %. L'évaluation précédente a été effectuée au 31 décembre 2015.

En 2018, l'Université a versé 11 522 105 \$ à titre de cotisations spéciales pour financer le passif PD

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de capitalisation de 2015 à 2017 :

POSITION DE CAPITALISATION	31 DÉCEMBRE 2017 \$	31 DÉCEMBRE 2015 \$
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	1 537 696 000	1 447 567 000
PASSIF ACTUARIEL	1 585 071 000	1 525 574 000
DÉFICIT DE CAPITALISATION	(47 375 000)	(78 007 000)
RATIO DE CAPITALISATION	97,0 %	94,9 %

L'amélioration du ratio de capitalisation s'explique par des rendements sur les investissements plus élevés qu'attendus depuis 2015 et des cotisations supplémentaires de solvabilité significatives de la part de l'Université.

2. Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité détermine la situation financière du Régime à la date de l'évaluation, en assumant une terminaison à cette même date. Ce calcul est réalisé pour déterminer les cotisations additionnelles requises, aussi appelées cotisations supplémentaires de solvabilité, que doit verser l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Le calcul du degré de solvabilité du Régime exclut les valeurs accumulées CD des membres Partie B ainsi que les valeurs accumulées des membres Partie A n'ayant pas droit à la disposition de rente minimale du Régime.

Selon l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2017, le degré de solvabilité du Plan était de 86,1%.

En 2018, l'Université a versé 9 344 081 \$ à titre de cotisations supplémentaires de solvabilité

Le tableau suivant présente l'évolution du degré de solvabilité de 2016 à 2017:

POSITION DE SOLVABILITÉ ¹	31 DÉCEMBRE 2017 \$	31 DÉCEMBRE 2016 \$
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	975 725 000	982 713 000
PASSIF DE SOLVABILITÉ	1 133 514 000	1 213 653 000
DÉFICIT DE SOLVABILITÉ	(157 789 000)	(230 940 000)
DEGRÉ DE SOLVABILITÉ	86,1 %	81,0 %

Note 1: Pour la base de l'évaluation, voir l'Évaluation Actuarielle à la page 26.

Le degré de solvabilité s'est amélioré de 2016 à 2017 ce qui est attribuable aux rendements des placements qui ont été plus élevés qu'attendus en 2017, aux cotisations spéciales additionnelles des membres de la Partie A et de l'Université et de l'augmentation des taux d'intérêts.

Cotisations spéciales des membres Partie A

Effectif le 1^{er} janvier 2014, une modification au Régime a été apportée afin d'introduire la notion de partage du coût des déficits avec les membres Partie A. Depuis son introduction, les cotisations régulières des membres actifs Partie A avaient été augmentées de 2,2 % tandis que les cotisations régulières de l'Université avaient été réduites du même montant. Depuis septembre 2018, ce taux a été réduit à 1,9 %. Les cotisations spéciales des membres Partie A sont investies dans leur compte individuel.

Les cotisations faites par les membres et l'Université pendant l'année sont détaillées ci-dessous :

Cotisations en 2018

FONDS D'ACCUMULATION	PAR LES MEMBRES \$	PAR L'UNIVERSITÉ \$
COTISATIONS RÉGULIÈRES	26 926 717	28 506 348
COTISATIONS SPÉCIALES – SEGMENT PD ¹		11 522 105
COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE SOLVABILITÉ		9 344 081
COTISATIONS SPÉCIALES – MEMBRES PARTIE A	5 313 608	
COTISATIONS VOLONTAIRES	2 028 501	
TOTAL	34 268 826	49 372 534

Note 1: Composé de 4 676 500 \$ pour le coût du service courant et de 6 845 605 \$ pour l'amortissement du déficit de capitalisation

PRESTATIONS ET PAIEMENTS DE RENTES

Fonds d'accumulation

Au cours de l'année 2018, 910 règlements ont été effectués pour un total de 103 595 893 \$. Le tableau suivant présente les types de règlement et les prestations versées pendant l'année.

Règlements en 2018

FONDS D'ACCUMULATION	NOMBRE DE RÈGLEMENTS	MONTANT TOTAL \$
PRESTATIONS DE RETRAITE – TRANSFERTS VERS L'EXTERNE	214	38 317 333
PRESTATIONS DE RETRAITE – TRANSFERTS VERS FRV/CRI DE L'UNIVERSITÉ MCGILL	49	23 535 945
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	628	35 389 760
PRESTATIONS DE DÉCÈS	19	6 352 855
TOTAL	910	103 595 893

Fonds de retraite

Au 31 décembre 2018, le Régime comptait 1 002 membres retraités et bénéficiaires recevant des paiements de rentes du

Fonds de retraite. En 2018, un total de 25 562 520 \$ a été versé sous forme de rentes.

Dividendes de rentes

Lorsque le Fonds de retraite dégage des excédents, ces montants pourraient servir à bonifier, au moyen de dividendes, les rentes en cours de versement. Suite à certains changements apportés à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement requiert que le Régime soit solvable à 100 % et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende. Étant donné qu'un déficit de solvabilité a été confirmé lors de la dernière évaluation actuarielle, aucun dividende de rente n'a pu être déclaré.

MODIFICATIONS AU RÉGIME

En septembre 2018, à la suite des résultats de l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2017, le taux de la cotisation spéciale relative au partage du coût des déficits faites par les membres de la Partie A a été réduit de 2,2% à 1,9% des revenus admissibles. Ce changement, ainsi que tout changements éventuels, sont sujet à l'adoption d'une modification formelle du Régime qui doit être déposée auprès des autorités règlementaires en tant qu'amendement n° 25.

AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-855-687-2111 (Canada et États Unis) ou 1-416-390-2613 (à l'étranger).

SITE WEB DU RÉGIME

La consultation du site web des programmes d'épargne de l'Université McGill s'accroît d'année en année. En 2018, le nombre de sessions web a atteint 50 399, ce qui représente une hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. Il a eu 106 955 consultations de pages web en 2018.

	2018	2017	PAR RAPPORT À 2017
SESSIONS WEB	50 399	47 086	+ 7 %
CONSULTATIONS DE PAGES WEB	106 955	168 611	-37 %

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels et les rendements des options sont mis à jour mensuellement.

Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15^{ième} jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois. La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et les décisions d'allocation d'actifs en accédant au site web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill. <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à revisiter l'outil de calcul du revenu de retraite et compléter le questionnaire de profil d'investisseur, au minimum une fois l'an ou suite à un événement de la vie, afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leur profil d'investisseur. Ces outils sont à la disposition des membres pour les aider à atteindre leurs objectifs de retraite.

Ces outils en ligne sont de plus en plus populaires et leur utilisation a augmenté en 2018.

	2018	2017	PAR RAPPORT À 2017
QUESTIONNAIRE DE PROFIL D'INVESTISSEUR	6 327	5 496	+ 15 %
OUTIL DE CALCUL DU REVENU DE RETRAITE	3 413	3 259	+ 4.7 %

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissement bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Le nombre de changement d'allocation d'actifs s'est accru de 6 % par rapport à 2017.

	2018	2017	PAR RAPPORT À 2017
CHANGEMENT D'ALLOCATION D'ACTIFS	4 257	3 998	+ 6 %

SÉANCES D'INFORMATION

Le service d'administration des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime. En 2018, 39 sessions ont été présentées à 563 membres. Différentes séances d'information sont disponibles et visent à répondre aux besoins et questions des membres en ce qui a trait au Régime. Les sessions disponibles comprennent la Séance d'information générale, la Séance d'information sur la retraite, la Séance d'information sur les options de règlement, la Séance d'information sur la période de décumulation/décaissement des fonds de retraite et la Séance d'information sur le Fonds de revenu viager collectif.

Les membres peuvent s'inscrire en ligne à une séance d'information en allant sur le site web des Ressources humaines de l'Université McGill à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/infosessions> ou en laissant un message au 514-398-8484 (messagerie vocale seulement).

RAPPORTS D'INVESTISSEMENT

À tous les trimestres, le Service des placements prépare les Profils trimestriels qui résument les performances et l'allocation des actifs pour chacune des options d'investissement. Les membres peuvent accéder aux Profils trimestriels en allant sur le site web à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest/profils-trimestriels>.

RETRAITES ET DÉCÈS EN 2018

La liste des nouveaux membres retraités ainsi que des membres décédés en 2018 peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest/annualreports>.

POLITIQUE DE PLACEMENT

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

Fonds d'accumulation – Les actifs des membres Partie A et des membres Partie B, ainsi que les actifs du Fonds complémentaire, sont investis dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds complémentaire représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la **rente minimale à prestations déterminées**.

Fonds de retraite – Les actifs des membres retraités qui ont opté pour un règlement interne. Le Fonds de retraite est fermé aux nouveaux membres depuis le 1er janvier 2011.

Politique de placement – Le CAR a adopté une politique de placement exhaustive détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, la diversification des placements, **la couverture des devises**,

les taux de rendement espérés, les besoins de liquidités, les catégories d'actifs autorisés et tout autre aspect concernant le processus de placement. Ceci permet un encadrement sur lequel le CPR et le Service des placements s'appuient pour la sélection des gestionnaires externes et des stratégies d'investissements pour les mandats ségrégués, les fonds communs et les fonds privés.

La majorité des placements sont gérés activement par des gestionnaires externes dans une gamme de mandats d'investissement variés. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la sélection des titres à l'intérieur du mandat qui leur a été désigné.

La politique de placement est révisée sur une base régulière et mise à jour lorsque nécessaire afin d'assurer qu'elle réponde aux exigences légales et aux meilleures pratiques pour le bénéfice de l'ensemble des membres. Une copie de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime: <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest> ou peut être consultée au bureau du CAR, durant les heures normales d'affaires.

COMMENTAIRE DE LA DIRECTION

Par le Service des placements

2018

Les marchés mondiaux d'actions ont été mis à l'épreuve au quatrième trimestre entraînant une volatilité excessive du marché des actions. La plupart des indices d'actions mondiales ont enregistré des baisses de plus de 10 %, ce qui fait de 2018 la première année du présent cycle où les marchés d'actions ont chuté en même temps qu'une phase d'expansion économique.

L'affrontement commercial et géopolitique entre les États-Unis et la Chine, l'incertitude concernant le Brexit et la volatilité du prix du pétrole font partie des inquiétudes macroéconomiques qui ont secoué les marchés. Cependant, la cause principale de cette correction majeure a été la montée importante des taux d'intérêt court terme combinée au niveau d'endettement exceptionnellement élevé.

Une politique monétaire restrictive et des taux d'intérêt plus élevés vont non seulement augmenter le risque des actifs à levier, mais vont également rehausser le niveau de difficulté avec lequel les secteurs plus risqués pourront se financer. Nous sommes préoccupés par la qualité des fonds obligataires, où la proportion de dettes cotées BBB, tout juste au-dessus de la barre des titres considérés de qualité supérieure, a augmenté significativement au cours des dernières années.

2019

Malgré la volatilité des marchés et l'incertitude politique, les fondamentaux des entreprises demeurent solides et les données économiques sont toujours robustes. Le consommateur canadien est probablement le maillon faible étant donné son niveau élevé de dettes.

Les ratios cours-bénéfice (« C/B ») des actions ont, en général, fortement baissés en fin d'année 2018, conséquence de la perte de confiance des investisseurs. Cela est d'autant plus vrai au Canada, où les actions semblent relativement abordables avec un ratio C/B bien en dessous de la moyenne post-crise financière. Les ratios C/B des actions américaines ayant connu une croissance fulgurante depuis la crise sont revenus à des valeurs plus soutenables. Nous croyons que la compression des multiples à la fin de l'année a été exagérée et qu'il y a de la marge de manœuvre à la hausse. Ceci pourrait expliquer la hausse respectable des marchés d'actions au cours des deux premiers mois de l'année 2019.

D'un autre côté, les obligations, ayant bénéficiés d'une injection de liquidités excessive orchestrés par les banques centrales mondiales, semblent surévaluées. Cependant, nous attendons à ce que les taux obligataires canadiens et américains demeurent relativement bas pendant un certain temps. Une hausse excessive des taux d'intérêt à court terme



augmenterait la volatilité et causerait ultimement de nouvelles baisses, perpétuant ainsi la boucle qui maintient les taux à des niveaux très bas.

Les cinq prochaines années subiront probablement une période de récession. La population vieillissante, la diminution de la liquidité, les inquiétudes liées au commerce mondial, le bouleversement technologique et les nouvelles réglementations vont créer un environnement d'investissement complexe.

Il est impossible de prédire le moment exact d'une récession. Lorsque les investisseurs débattent du moment où la croissance s'essouffera, les marchés financiers subissent une hausse de la volatilité. Nous croyons donc que des fluctuations plus prononcées sont à venir et qu'un portefeuille de qualité nous positionnera favorablement pour manœuvrer à travers les marchés turbulents prévus des prochaines années.

La répartition d'actifs dans le compte équilibré va continuer d'être légèrement surpondérée en actions aux dépens des obligations, mais avec un biais envers les gestionnaires relativement défensifs. Ces derniers ont plus de chance de surperformer en cette période de volatilité accrue. Pour ce qui est du fonds commun de titres à revenu fixe, en considérant l'énorme niveau de dette qui a été accumulé, particulièrement

après d'obligations de moins bonne qualité, nous croyons que le crédit n'offre pas un rendement assez intéressant en fonction du risque élevé auquel il est assujéti. Nous sommes donc enclins à favoriser les obligations gouvernementales au détriment de la dette corporative et allons ajuster le portefeuille en conséquence durant la première moitié de l'année.

Les placements alternatifs, qui font partie du fonds équilibré, ont particulièrement bien fait pendant les cinq dernières années, soutenus par les actifs réels et les placements privés. Investir dans ces classes d'actifs à travers des fonds communs de placement permet au Régime de profiter de l'expertise de gestionnaires spécialisés et d'offrir une exposition à une gamme variée d'investissements. Étant donné leur approche non traditionnelle et leur aptitude à investir là où les investisseurs traditionnels ne peuvent pas, ces gestionnaires ont le potentiel d'augmenter à la fois le rendement et la diversification du fonds équilibré.

FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation inclut les actifs des membres Partie A et Partie B ainsi que les actifs du Fonds complémentaire. La structure du fonds offre une large gamme de stratégies d'investissement et permet aux membres de choisir la répartition d'actifs qui répond le mieux à leurs besoins financiers. Le Fonds d'accumulation inclut un Fonds commun d'actions, un Fonds commun de titres à revenu fixe, des placements alternatifs, un Fonds de marché monétaire et un Fonds socialement responsable. Les membres ont également l'option d'investir dans deux stratégies d'investissement équilibrées, soit l'option du compte équilibré et l'**option cycle de vie**, qui consistent en une variété de répartitions d'actifs entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe.

*Le compte équilibré est l'option d'investissement par défaut du régime.
Les membres qui ne sélectionnent pas d'option d'investissement verront leurs actifs investis automatiquement dans le compte équilibré*

PERFORMANCE COMPARÉE À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2018 (avant frais)

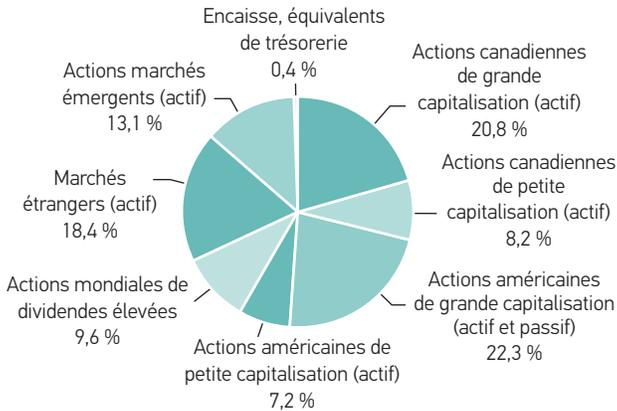
CLASSES D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE	ACTIFS (MILLION \$)	RENDEMENTS 2018	RENDEMENTS L'INDICE DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES					
Fonds commun d'actions	33,3 % Indice composé S&P/TSX 33,3 % S&P 500 (50% couvert) 33,3 % MSCI ACWI x US Net	625,7	-5,7 %	-5,3 %	-0,4 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	Indice FTSE Canada obligataire universel	400,2	1,7 %	1,4 %	0,3 %
Placements alternatifs ¹	50 % Indice actifs réels 25 % Indice placements privés 25 % Indice fonds de stratégies diversifiés	277,3	12,5 %	7,2 %	5,3 %
Fonds de marché monétaire	Indice FTSE Canada bons du Trésor 30 jours	21,5	1,8 %	1,3 %	0,5 %
STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉES					
Compte équilibré	45 % Indice Fonds commun d'actions 20 % Indice Placement alternatifs 35 % Indice Fonds commun de titre à revenu fixes	1 136,4	1,0 %	-0,4 %	1,4 %
Fonds socialement responsable	20 % Indice composé plafonné S&P/TSX 40 % Indice rendement total net MSCI monde (\$ CA) 40 % Indice obligataire universel FTSE Canada	33,8	0,1 %	-1,3 %	1,4 %
Options cycle de vie		11,8	-2,2 % à 0,9 %	-2,8 % à 0,3 %	0,6 % à 0,8 %

¹Après frais

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN D' ACTIONS

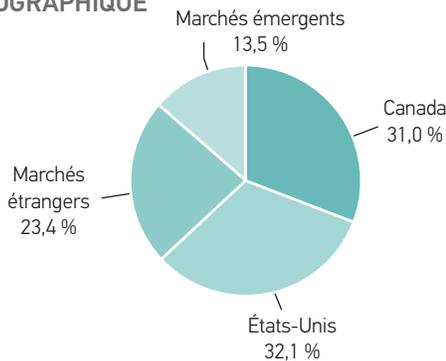
7 STRATÉGIES



625,7 M\$

46,1 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	43
Frais administratifs	23
TOTAL	66

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 5,0 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds commun d'actions fut de 9,9 %, dépassant l'objectif à long terme de 6,6 % par 3,3 %, mais a sous-performé son **indice de référence** par 0,2 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun d'actions a fourni un rendement annualisé de 6,9 %, en dessous du rendement de l'indice de référence de 7,8 %, mais au-dessus de l'objectif à long terme de 6,6 %.

PERFORMANCE DE 2018

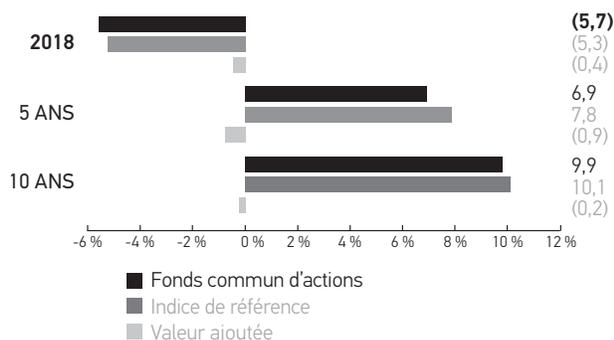
2018 a été une déception pour les marchés d'actions, engendrant le pire rendement de la dernière décennie. Suite à la chute des indices d'actions canadiennes et globales (S&P/TSX, MSCI Monde) respectivement de 10,1 % et 8,5 % au cours du dernier trimestre, les investisseurs n'avaient nulle part où se réfugier. Après des années de bon rendement et une année de calme sans précédent en 2017, l'ensemble des marchés d'actions ont reculé fortement en 2018, entraînés par un ralentissement potentiel de la croissance mondiale. Bien que le positionnement relativement défensif des gestionnaires de placements du Fonds ait aidé à faire face à cette augmentation de la volatilité, l'exposition aux marchés émergents et aux actions à petite capitalisation, ceux qui ont souffert le plus, a restreint la performance au cours de l'année. Malgré que le Fonds commun d'actions ait bénéficié de protection au cours du dernier trimestre, celui-ci a terminé l'année avec un rendement de -5,7 % comparativement à un rendement de -5,3 % pour l'indice de référence.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

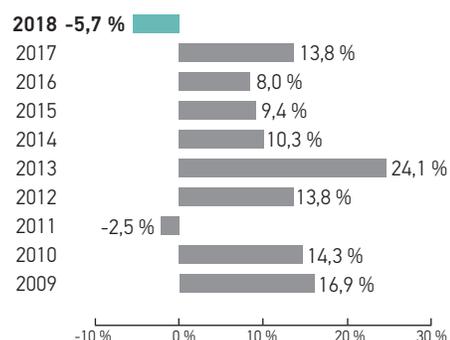
Au cours de l'année 2018, le gestionnaire de placement en marchés émergents, Aberdeen Standard Investments, a été congédié et remplacé par RBC GAM pour un mandat similaire.

Depuis 2016, les placements alternatifs sont séparés du Fonds commun d'actions. Les rendements annualisés historiques du Fonds commun d'actions comportent donc la performance des placements alternatifs jusqu'en 2016.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



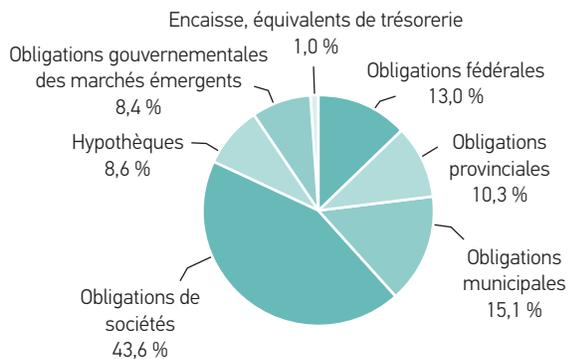
RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

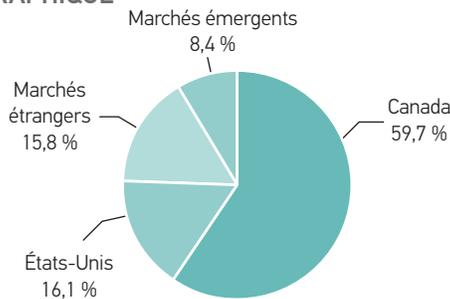
6 STRATÉGIES



400,2 M\$

29,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	33
Frais administratifs	21
TOTAL	54

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,5 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds commun de titres à revenu fixe fut de 5,1 %, dépassant l'objectif à long terme de 3,1 % par 2,0 %, tout en ajoutant 0,1 % à l'indice de référence.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds commun de titres à revenu fixe a fourni un rendement annualisé de 4,3 %, soit 0,8 % de plus que l'indice de référence, en plus de surpasser l'objectif à long terme.

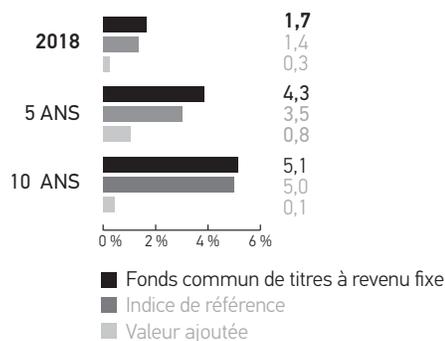
PERFORMANCE DE 2018

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, le Fonds commun de titre à revenu fixe a généré un rendement de 1,7 %, résultant principalement de l'élargissement des écarts de crédit corporatif engendré par l'augmentation de la volatilité à travers les marchés mondiaux. La performance du Fonds est en dessous de l'objectif à long terme de 3,1 %, mais au-dessus de l'indice de référence de 1,4 %. L'allocation aux obligations gouvernementales de marchés émergents ainsi qu'à la dette d'infrastructure explique la majorité de la valeur ajoutée par rapport à l'indice de référence.

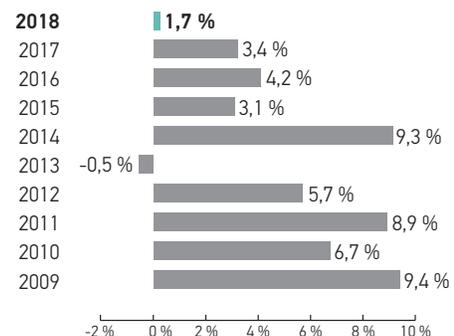
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2018.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)

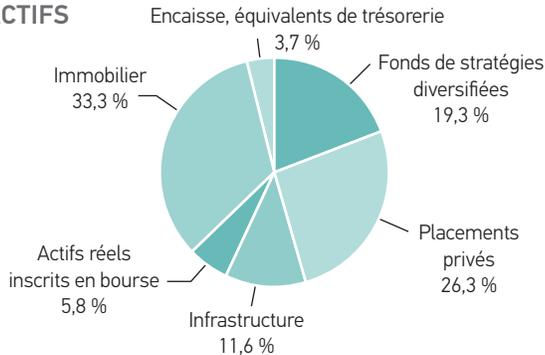


ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

PLACEMENTS ALTERNATIFS

5 SOUS-CATÉGORIES

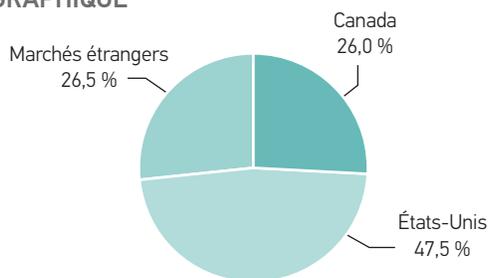
D'ACTIFS



277,3 M\$

20,4 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	161
Frais administratifs	22
TOTAL	183

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé des placements alternatifs fut de 7,9 % (après frais), générant un rendement supérieur à l'objectif à long terme de 6,1 %, mais inférieur au rendement de 9,8 % de l'indice de référence.

Au cours des cinq dernières années, les placements alternatifs ont fourni un rendement annualisé de 8,9 % (après frais), bien au-delà de l'objectif à long terme de 6,1 % et au-dessus du rendement de l'indice de référence de 8,1 %.

Il convient également de mentionner que l'indice de référence des placements alternatifs ne peut être répliqué ni investi.

PERFORMANCE DE 2018

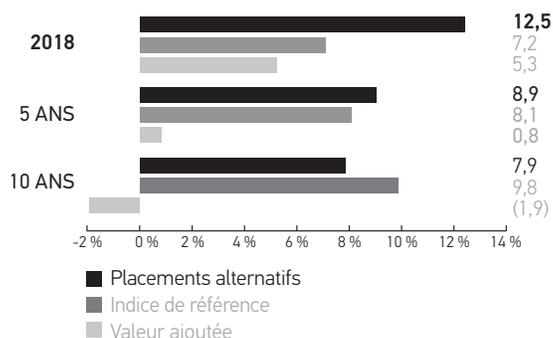
Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, les placements alternatifs ont généré un rendement appréciable de 12,5 % (après frais), surpassant le rendement de 6,1 % de l'objectif à long terme et le rendement de 7,2 % de l'indice de référence. La performance après frais des fonds de placement privés de 17,4 % et des stratégies d'actifs réels (immobilier et infrastructure) de 17,5 %, combiné avec la redistribution d'actifs des fonds de couverture en faveur des actifs réels, explique la performance remarquable générée par les placements alternatifs cette année.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

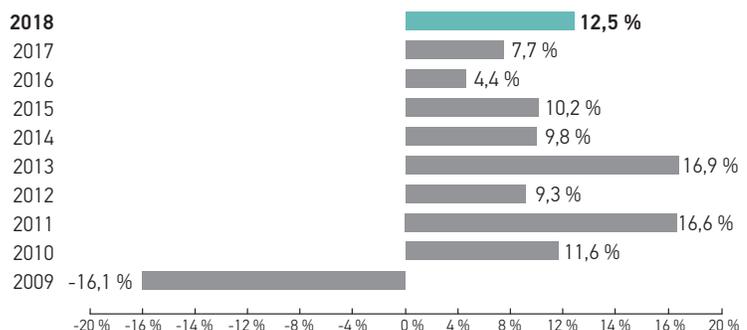
En 2018, des placements ont été initiés dans le marché européen, dont un fonds immobilier, un fonds d'infrastructure et un fonds de co-investissements en actions privées. De plus, deux fonds de couverture ont été terminés et un nouveau placement dans un fonds de co-investissements et placements secondaires en fonds de couverture a été ajouté.

Depuis 2016, les placements alternatifs sont séparés du Fonds commun d'actions. Ils sont désormais uniquement offerts à travers l'option du compte équilibré et les options cycle de vie.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (après frais)*



RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)*

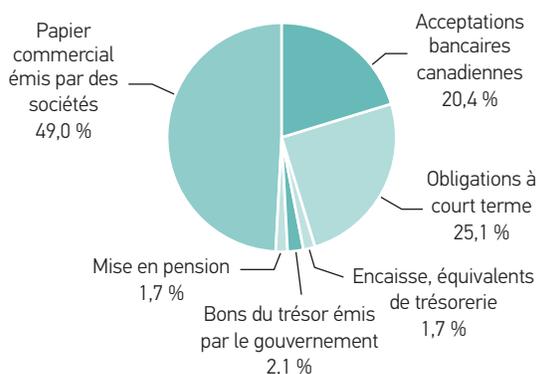


*Après frais, de par les normes de l'industrie

ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

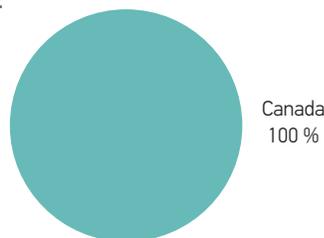
6 TYPES DE PLACEMENT



21,5 M\$

1,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	7
Frais administratifs	13
TOTAL	20

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

L'objectif à long terme est de surperformer le rendement de l'indice FTSE Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds de marché monétaire fut de 0,9 %, devançant l'objectif à long terme par 0,1 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de marché monétaire a fourni un rendement annualisé de 1,1 %, juste au-dessus du rendement de l'indice de référence et de l'objectif à long terme qui sont, tous deux, de 0,8 %.

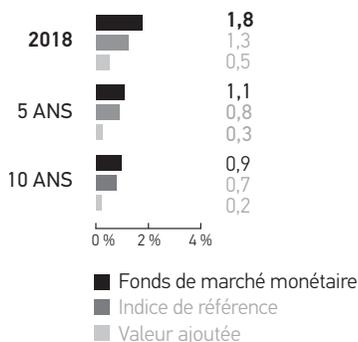
PERFORMANCE DE 2018

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, le Fonds de marché monétaire a généré un rendement de 1,8 %, surpassant l'indice de référence par 0,5 %. Le rendement supérieur a été soutenu par l'augmentation du taux directeur de 1,0 % à 1,75 % par la Banque du Canada au cours de l'année.

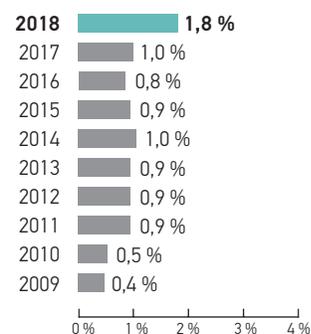
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2018.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ÉQUILIBRÉ

3 CLASSES

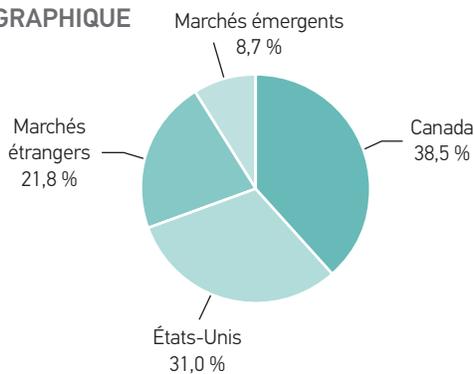
D'ACTIF

D'ACTIF	31 DÉCEMBRE 2018	RÉPARTITION CIBLE	MIN - MAX
Fonds commun d'actions	45,2 %	45 %	30 % - 63 %
Fonds commun de titres à revenus fixe	30,6 %	35 %	25 % - 55 %
Placement alternatifs	24,2 %	20 %	10 % - 40 %

1 136,4 M\$

83,7 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	68
Frais administratifs	22
TOTAL	90

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du compte équilibré est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme par le biais d'une répartition d'actifs entre le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs, tel que déterminé par le Comité d'administration des retraites.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,7 %, soit 5,3 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du compte équilibré fut de 8,9 %, dépassant le rendement de l'objectif à long terme de 5,3 % par 3,6 % et celui de l'indice de référence par 0,6 %.

Au cours des cinq dernières années, le compte équilibré a généré un rendement annualisé de 6,8 %, au-dessus de l'objectif à long terme de 5,3 % et dépassant également l'indice de référence par 0,6 %.

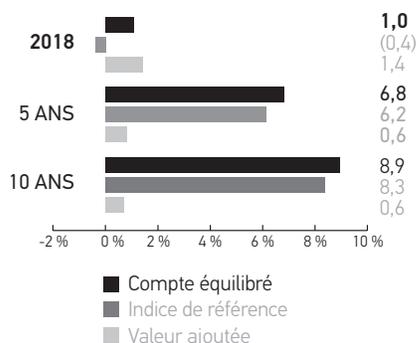
PERFORMANCE DE 2018

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, le compte équilibré a généré un rendement de 1,0 %, surpassant de 1,4 % son indice de référence. Malgré une performance négative des actions mondiales, le compte équilibré a réussi à générer un rendement marginalement positif. Les principaux facteurs expliquant ce résultat ont été la sélection de fonds performants en actifs réels, en actions privées et en dettes privées.

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégie dans le compte équilibré ont eu lieu par l'entremise des changements dans le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

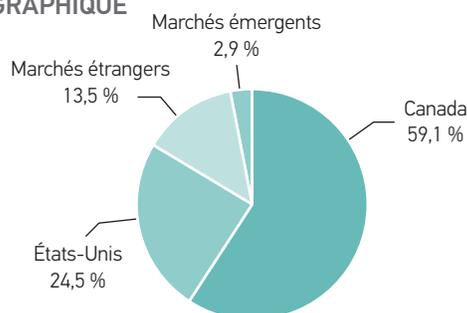
3 FONDS VISION RBC

	31 DÉCEMBRE 2018	RÉPARTITION CIBLE
Fonds d'actions canadiennes	20,6 %	20 %
Fonds d'actions mondiales	40,8 %	40 %
Fonds d'obligations canadiennes	38,6 %	40 %

33,8 M\$

2.5 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	20
Frais administratifs	8
TOTAL	28

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (« FSR ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui incorpore les enjeux liés à l'investissement socialement responsable.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,6 %, étant 5,2 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du FSR fut de 8,2 %, dépassant le rendement de l'objectif à long terme de 5,2 % par 3,0 %.

Au cours des cinq dernières années, le FSR a fourni un rendement annualisé de 7,4 %, au-dessus du rendement de l'objectif à long terme de 5,2 % et dépassant l'indice de référence par 1,4 %.

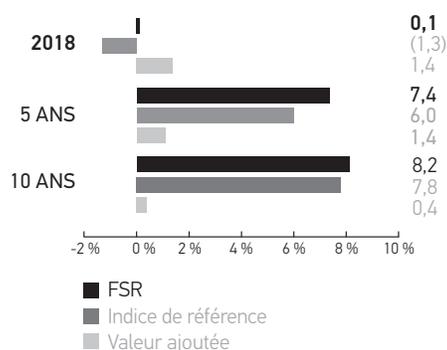
PERFORMANCE DE 2018

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, le FSR a généré un rendement de 0,1 %, surpassant la performance de l'indice de référence à -1,3 %. Cette performance favorable est principalement due à la bonne performance du gestionnaire en actions mondiales, qui représente 40 % de l'ensemble des actifs du Fonds. Le rendement global du Fond a été affecté à la baisse, conséquence de la forte pondération en action. Celles-ci ont subi une baisse significative causée par un ralentissement potentiel de la croissance mondiale.

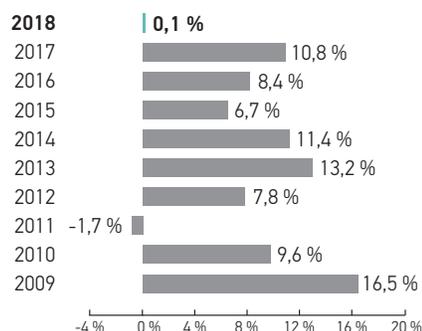
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2018.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

OPTIONS CYCLE DE VIE

3 PROFILS DE RISQUE

Conservateur
Modéré
Agressif

3 CLASSES D'ACTIF

Fonds commun de titres à revenu fixe
Fonds commun d'actions
Placement alternatifs

6 TRANCHES D'ÂGE

6 RÉPARTITIONS D'ACTIF A À F

11,8 M\$

0,9 % DES ACTIFS DU FONDS
D'ACCUMULATION

FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	48 (A) à 60 (F)
Frais administratifs	22 (A) à 22 (F)
TOTAL	70 (A) à 82 (F)

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement des options cycle de vie est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme à l'aide d'une répartition d'actifs évolutive entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe, basée sur le profil de risque choisi et l'âge du membre.

L'option cycle de vie considère toutes les étapes de la vie des membres. Plus la retraite est éloignée, plus la composition des actifs sera agressive afin de favoriser la croissance du capital (l'option la plus agressive est la F). Plus la retraite est imminente, plus la composition des actifs sera conservatrice afin de préserver les gains de capital et de générer des revenus de placement (l'option la plus conservatrice est la A).

Le taux de rendement espéré de chaque profil de risque sera une combinaison des attentes de chacun des placements spécifiés ci-haut, déterminé en fonction de la répartition d'actifs de la stratégie associée avec le profil de risque et l'âge du membre.

PERFORMANCE PASSÉE

L'option cycle de vie est offerte depuis 2014. Depuis sa création, le taux rendement annualisé 5 ans des six différentes répartitions d'actifs varie de 5,5 % (A) à 7,0 % (F).

PERFORMANCE DE 2018

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, les options cycle de vie ont généré des rendements de 0,9 % (A) à -2,2 % (F).

CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégies dans les options cycle de vie ont eu lieu au travers des changements de Fonds commun d'actions, des placements alternatifs et du Fonds commun de titres à revenu fixe.

	FONDS/ TRANCHES D'ÂGE	66 ans et plus	60 à 65 ans	50 à 59 ans	40 à 49 ans	30 à 39 ans	Moins de 30 ans
PROFIL DE RISQUE CONSERVATEUR	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %
	Fonds commun d'actions	25 %	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %
	Placement alternatifs	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %
	Répartition d'actif	A	A	B	C	D	E
PROFIL DE RISQUE MODÉRÉ	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %
	Fonds commun d'actions	25 %	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %
	Placement alternatifs	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
	Répartition d'actif	A	B	C	D	E	F
PROFIL DE RISQUE AGRESSIF	Fonds commun de titres à revenu fixe	50 %	40 %	30 %	20 %	10 %	10 %
	Fonds commun d'actions	35 %	45 %	55 %	65 %	75 %	75 %
	Placement alternatifs	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %
	Répartition d'actif	B	C	D	E	F	F
RENDEMENTS ANNUELS PASSÉ	Répartition	A	B	C	D	E	F
	2018	0,9 %	0,7 %	0,0 %	-0,8 %	-1,5 %	-2,2 %
	Indice de référence	0,3 %	-0,1 %	-0,7 %	-1,4 %	-2,1 %	-2,8 %
	Valeur ajoutée	0,6 %	0,8 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %	0,6 %
	2017	6,4 %	7,7 %	8,7 %	9,8 %	10,8 %	11,8 %
	2016	5,2 %	5,6 %	5,9 %	6,3 %	6,7 %	7,1 %
	2015	5,3 %	6,3 %	6,9 %	7,5 %	8,1 %	8,8 %
2014	9,7 %	9,8 %	9,9 %	10,0 %	10,1 %	10,2 %	
RENDEMENT ANNUALISÉ	5 ans	5,5 %	6,0 %	6,2 %	6,5 %	6,7 %	7,0 %

FONDS DE RETRAITE

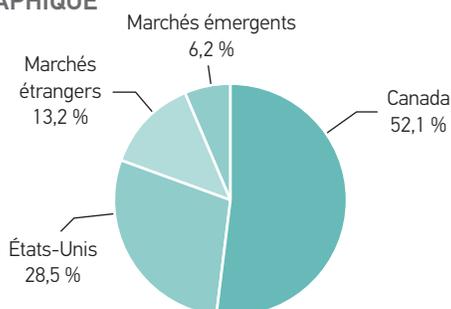
Le Fonds de retraite contient les actifs servant à payer les rentes des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne de leur régime de retraite avant le 1^{er} janvier 2011. Le Fonds de retraite est fermé depuis.

3 CLASSES D'ACTIF

	31 DÉCEMBRE 2018	RÉPARTITION CIBLE
Actions mondiales	47,3 %	50 %
Titres à revenu fixe	49,3 %	50 %
Immobilier	3,4 %	0 %

132,8 M\$
D'ACTIFS

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	51
Frais administratifs	18
TOTAL	69

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,25 %, soit 4,85 %.

PERFORMANCE PASSÉE

Au cours des 10 dernières années, le rendement annualisé du Fonds de retraite fut de 7,5 %, surpassant le rendement de l'objectif à long terme de 4,85 % par 2,65 %.

Au cours des cinq dernières années, le Fonds de retraite a fourni un rendement annualisé de 7,4 %, largement supérieur à l'objectif à long terme de 4,85 % et surpassant l'indice de référence par 1,7 %.

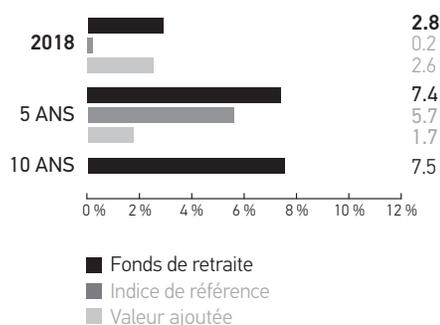
PERFORMANCE DE 2018

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2018, le Fonds de retraite a généré un rendement de 2,8 %, bien au-delà du rendement de l'indice de référence de 0,2 %. Cette excellente performance est principalement attribuable au rendement exceptionnel du gestionnaire de portefeuille en actions mondiales qui gère 47,3 % des actifs du Fonds.

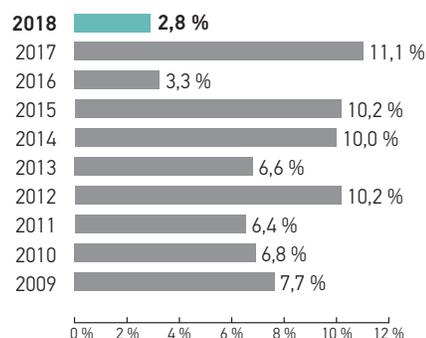
CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement n'a eu lieu au cours de l'année 2018.

RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



CONSULTANTS EXTERNES ET GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

CONSULTANTS EXTERNES

Société des services de titres mondiaux CIBC MELLON	Services de gardes de valeurs Mesure de la performance Comptabilisation des placements privés Suivi de la conformité
Morneau Shepell	Tenue de dossiers Traitement des transactions Allocation des flux monétaires vers les options d'investissement Dossiers de règlement externe Héberge le site du Régime
Eckler	Service d'actuariat
Deloitte	Auditeur externe
Ernst & Young	Consultant - Fiscalité

GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES (excluant les placements alternatifs)

Fonds commun d'actions	Actions canadiennes	Fidelity Investments QV Investors Van Berkom & Associés
	Actions américaines	Wellington Management Van Berkom & Associés State Street Global Advisors
	Actions étrangères	Hexavest William Blair & Company RBC Global Asset Management
	Actions mondiales à dividendes élevés	State Street Global Advisors
Fixed Income Pool	Obligations de sociétés	Canso Investment Counsel RBC Global Asset Management
	Dette privée en infrastructure	AMP Capital
	Obligations municipales et provinciales	Fiera Capital
	Obligations mondiales	Goldman Sachs Asset Management
	Obligations gouvernementales de marchés émergents	Colchester Global Investors
Fonds de marché monétaire	Investissements canadiens à court terme	Gestion de Placements TD
Fonds socialement responsable	Actions canadiennes Actions mondiales Obligations canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs
Fonds de retraite	Actions mondiales	Vontobel
	Titres à revenu fixe	Canso Investment Counsel Financière Manuvie

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Eckler

CONSEILLERS + ACTUAIRES

À la demande de l'Université et du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2017. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 24 juillet 2018, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

Évaluation de capitalisation

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les hypothèses actuarielles seront revues lors de la préparation de la prochaine évaluation actuarielle complète de façon à s'assurer qu'elles soient encore appropriées.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation.

Le tout, respectueusement soumis,



Jean-François Gariépy, FSA, FCIA

Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements selon le degré de solvabilité (86,1 %) établi conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de solvabilité.

Opinion actuarielle

À notre avis :

- les données sur la participation sur lesquelles l'évaluation est basée sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- les méthodes utilisées dans cette évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- les hypothèses et méthodes adoptées pour déterminer la situation financière de solvabilité du Régime respectent les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Nonobstant les opinions qui précèdent, l'expérience réelle du Régime diffère des hypothèses, résultera en des gains ou pertes qui seront révélés lors des évaluations subséquentes.

La prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard au 31 décembre 2020 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2021. De plus, une évaluation intérimaire doit être préparée au 31 décembre 2018 afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.



Dany Desgagnés, FSA, FCIA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime »), qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2018 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « rapport financier »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2018, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de notre audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Le rapport financier est préparé dans le but d'aider le Comité d'administration des retraites du Régime à se conformer aux obligations d'information financière de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel du Régime de Retraite de l'Université McGill, mais ne comprennent pas le rapport financier et notre rapport de l'auditeur sur ce rapport.

Notre opinion sur le rapport financier ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit du rapport financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et le rapport financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel du Régime de Retraite de l'Université McGill avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Montréal (Québec)

Le 20 mars 2019

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique N° A125888

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

au 31 décembre 2018

Fonds d'accumulation

ACTIF	2018	2017
Placements (note 3)	1 351 972 789 \$	1 360 326 878 \$
Encaisse	8 142 975	14 513 235
Contrats de change (note 4)	608 399	5 655 494
Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers (note 7)	346 972	329 520
Revenus de placement à recevoir	3 591 317	3 461 823
Débiteurs	4 885 492	3 830 773
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	1 897 231	1 978 505
	1 371 445 175	1 390 096 228
PASSIF		
Contrats de change (note 4)	6 323 906	397 399
Créditeurs et charges à payer	1 822 310	2 292 455
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 6)	13 548	11 376
Sommes à payer aux anciens membres	3 480 979	3 090 853
	11 640 743	5 792 083
Actif net disponible pour le service des prestations	1 359 804 432 \$	1 384 304 145 \$

Fonds de retraite

ACTIF	2018	2017
Placements (note 3)	130 527 354 \$	152 006 045 \$
Encaisse	614 753	2 213 373
Contrats de change (note 4)	262	77 956
Revenus de placement à recevoir	1 149 266	1 162 418
Débiteurs	1 253 606	2 513
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 6)	13 548	11 376
	133 558 789	155 473 681
PASSIF		
Contrats de change (note 4)	83 815	–
Créditeurs et charges à payer	82 638	58 807
Sommes à payer à l'Université McGill	1 920 161	2 022 437
	2 086 614	2 081 244
Actif net disponible pour le service des prestations	131 472 175	153 392 437
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations	1 491 276 607 \$	1 537 696 582 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Fonds d'accumulation

	2018	2017
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	1 384 304 145 \$	1 310 051 141 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	36 157 025	31 106 575
Gains réalisés	43 547 535	67 549 019
Cotisations régulières des membres	26 926 717	26 334 604
Cotisations spéciales des membres	5 313 608	5 728 087
Cotisations volontaires des membres	2 028 501	1 219 478
Cotisations régulières de l'Université McGill	28 506 348	26 368 152
Cotisations spéciales de l'Université McGill	20 866 186	25 339 137
Transferts d'autres régimes agréés	1 207 423	417 526
Augmentation totale de l'actif net	164 553 343	184 062 578
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	3 005 505	3 044 759
Honoraires de gestion de placements	3 475 497	4 041 983
Coûts de transaction	424 970	428 821
Prestations de retraite	38 317 333	46 017 479
Prestations de retraite – FRV/FRR de l'Université McGill	23 535 945	26 511 250
Prestations de cessation d'emploi	35 389 760	49 929 655
Prestations de décès	6 352 854	1 448 348
Diminution totale de l'actif net	110 501 864	131 422 295
Variation de la juste valeur non réalisée des placements ((pertes) gains non réalisés)	(78 551 192)	21 612 721
Variation de l'actif net au cours de l'exercice	(24 499 713)	74 253 004
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 359 804 432 \$	1 384 304 145 \$

Fonds de retraite

	2018	2017
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 ^{er} janvier	153 392 437 \$	164 168 632 \$
AUGMENTATION		
Revenus de placement (note 5)	3 647 121	4 293 653
Gains réalisés	6 391 978	5 402 453
Augmentation totale de l'actif net	10 039 099	9 696 106
DIMINUTION		
Frais d'administration (note 8)	255 084	283 115
Honoraires de gestion de placements	124 213	151 993
Prestations de retraite	25 561 520	26 752 384
Diminution totale de l'actif net	25 940 817	27 187 492
Variation de la juste valeur non réalisée des placements ((pertes) gains non réalisés)	(6 018 544)	6 715 191
Variation de l'actif net au cours de l'exercice	(21 920 262)	(10 776 195)
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	131 472 175 \$	153 392 437 \$
Total de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre	1 491 276 607 \$	1 537 696 582 \$

NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2018

1. Description sommaire du régime

A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (les « membres ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmentée, le cas échéant pour les membres Partie A, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres PTG-U
39 ans ou moins	5,0 %	5,5 %
de 40 à 49 ans	7,0 %	7,5 %
de 50 à 65 ans	8,0 %	8,5 %

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées à Retraite Québec.

Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres PTG-U
39 ans ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49 ans	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65 ans	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1^{er} janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A versent des cotisations spéciales afin de financer le déficit actuariel. En septembre 2018, à la suite des résultats de l'exercice d'évaluation au 31 décembre 2017, les cotisations spéciales des membres, qui compensent les cotisations régulières de l'Université de la composante CD du Régime, ont été réduites de 2,2 % à 1,9 % des revenus admissibles.

C) PRESTATIONS DE RETRAITE

Une prestation de retraite est payable lorsqu'un membre atteint l'âge de retraite. La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

À partir de 2015, les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite (FRR) proposé par l'Université McGill.

D) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

E) PRESTATION DE DÉCÈS

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalent à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

F) FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des options cycle de vie sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « CAR »).

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

1. Description sommaire du régime (suite)

F) FONDS D'ACCUMULATION (suite)

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le Fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1^{er} janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

G) FONDS DE RETRAITE

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées à l'employé retraité qui a choisi l'option de règlement interne avant le 1^{er} janvier 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les membres ne peuvent plus opter pour un règlement à l'interne.

2. Principales méthodes comptables

PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements*, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada* (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Les placements ont été évalués au prix de clôture au 31 décembre 2018 si celui-ci se trouve entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

PLACEMENTS

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)**PLACEMENTS (suite)**

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- (a) les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- (b) les contrats à terme sur indices boursiers sont évalués au cours de règlement de l'indice boursier;
- (c) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- (d) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- (e) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- (f) les placements privés sont évalués à la juste valeur qui est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés afférents aux placements du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- (g) les fonds de stratégies diversifiées sont évalués en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions, instruments dérivés et actifs réels).

CONSTATATION DES PRODUITS

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

CONVERSION DE DEVISES

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur non réalisée des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des actifs réels, des placements privés et des fonds de stratégies diversifiées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les rendements sur les placements privés sont évalués par une firme indépendante.

3. Placements et instruments financiers**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et conditions des investissements sont décrites comme suit :

Encaisse et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 59 jours dans le Fonds d'accumulation (37 jours en 2017) et 119 jours dans le Fonds de retraite (30 jours en 2017).

Revenu fixe

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 33 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (41 % en 2017), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 3,4 % (3,2 % en 2017) et une durée moyenne de 6 ans (6,2 ans en 2017). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 31 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (33 % en 2017), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 3,4 % (2,9 % en 2017) et une durée moyenne de 6,5 ans (6,7 ans en 2017).

Actions ordinaires

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie, sont diversifiées par émetteurs, par secteurs d'activité et géographiquement.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

3. Placements et instruments financiers (suite)**A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)****Actifs réels**

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

Actifs réels inscrits en bourse

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont diversifiés globalement.

Placements privés

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements dans des fonds privés investissant dans d'autres fonds, dans des fonds de dette privée et dans des fonds d'actions.

Fonds de stratégies diversifiées

Dans le Fonds d'accumulation, les fonds de stratégies diversifiées se composent de placements dans des stratégies à rendement absolu qui se concentre sur des stratégies d'obligations à valeur relative, des stratégies à positions longues et courtes et co-investissements et placement secondaire en fonds de couverture.

B) ENGAGEMENTS

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les fonds de stratégies diversifiées, les placements de revenu fixe (dettes privées), les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 177,0 M\$ (116,8 M\$ en 2017). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

C) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé. Le risque

de crédit est géré par la diversification des émetteurs et en limitant l'exposition aux émetteurs d'obligations à haut rendement.

D) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue de ses flux de trésorerie.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et le passif du Fonds de retraite.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant.

F) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque.

La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2018 et 2017.

G) RISQUE DE PRIX

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

3. Placements et instruments financiers (suite)

EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

Type de risque	Variation	Effet sur le Fonds d'accumulation	Effet sur le Fonds de retraite
Risque de taux d'intérêt	Augmentation (diminution) de 1 %	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 24,3 M\$ (2017 – 24,7 M\$)	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 3,7 M\$ (2017 – 4,6 M\$)
Risque de change sur les placements	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 2,9 M\$ (2017 – 3,0 M\$)	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 489 000 \$ (2017 – 585 000 \$)
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 650 000 \$ (2017 – 632 000 \$)	s.o.
Risque de change sur les contrats de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 1,5 M\$ (2017 – 1,5 M\$)	s.o.
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 329 000 \$ (2017 – 311 000 \$)	s.o.
Risque de prix	Variation de 10 % du prix des actions	Variation de 70,1 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2017 – 73,2 M\$)	Variation de 6,3 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2017 – 7,3 M\$)

H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

3. Placements et instruments financiers (suite)**H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente les instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente au 31 décembre, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite à la page précédente :

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	58 572 528	-	-	58 572 528
Placements à revenu fixe – canadiens				
Obligations fédérales	-	52 278 427	-	52 278 427
Obligations provinciales	-	45 506 849	-	45 506 849
Obligations municipales	-	60 283 056	-	60 283 056
Obligations de sociétés	-	127 838 218	-	127 838 218
Placements à revenu fixe – étrangers				
Obligations fédérales	-	35 591 367	-	35 591 367
Obligations de sociétés	-	27 624 950	-	27 624 950
Hypothèques	-	33 701 873	-	33 701 873
Dettes privées	-	-	22 438 955	22 438 955
	-	382 824 740	22 438 955	405 263 695
Titres de participation				
Actions ordinaires – canadiennes	269 776 665	-	-	269 776 665
Actions ordinaires – étrangères	262 137 630	-	-	262 137 630
Fonds communs – étrangers	-	92 056 339	-	92 056 339
	531 914 295	92 056 339	-	623 970 634
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	136 627 235	136 627 235
Actifs réels inscrits en bourse	16 093 099	-	-	16 093,099
Placements privés	-	-	61 042 413	61 042 413
Fonds de stratégies diversifiées	-	-	50 403 185	50 403 185
	16 093 099	-	248 072 833	264 165 932
Total des placements	606 579 922	474 881 079	270 511 788	1 351 972 789
Autres actifs financiers				
Contrats de change	-	608 399	-	608 399
Marge liquidative et contrats à terme				
sur indices boursiers	346 972	-	-	346 972
	346 972	608 399	-	955 371
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	606 926 894	475 489 478	270 511 788	1 352 928 160
Passifs financiers				
Contrats de change	-	6 323 906	-	6 323 906
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	6 323 906	-	6 323 906

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

3. Placements et instruments financiers (suite)

H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Fonds d'accumulation	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	44 298 753	-	-	44 298 753
Placements à revenu fixe – canadiens				
Obligations fédérales	-	94 623 828	-	94 623 828
Obligations provinciales	-	64 417 413	-	64 417 413
Obligations municipales	-	52 657 453	-	52 657 453
Obligations de sociétés	-	115 814 375	-	115 814 375
Placements à revenu fixe – étrangers				
Obligations fédérales	-	1 888 325	-	1 888 325
Obligations de sociétés	-	24 911 513	-	24 911 513
Hypothèques	-	34 975 768	-	34 975 768
Dettes privées	-	-	7 211 218	7 211 218
	-	389 288 675	7 211 218	396 499 893
Titres de participation				
Actions ordinaires – canadiennes	312 936 931	-	-	312 936 931
Actions ordinaires – étrangères	274 316 564	-	-	274 316 564
Fonds communs – étrangers	-	58 668 180	-	58 668 180
	587 253 495	58 668 180	-	645 921 675
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	112 777 151	112 777 151
Actifs réels inscrits en bourse	22 899 164	-	-	22 899 164
Placements privés	-	-	62 929 767	62 929 767
Fonds de stratégies diversifiées	-	-	75 000 475	75 000 475
	22 899 164	-	250 707 393	273 606 557
Total des placements	654 451 412	447 956 855	257 918 611	1 360 326 878
Autres actifs financiers				
Contrats de change	-	5 655 494	-	5 655 494
Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers	329 520	-	-	329 520
	329 520	5 655 494	-	5 985 014
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	654 780 932	453 612 349	257 918 611	1 366 311 892
Passifs financiers				
Contrats de change	-	397 399	-	397 399
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	397 399	-	397 399

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

3. Placements et instruments financiers (suite)

H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	6 192 286	-	-	6 192 286
Placements à revenu fixe – canadiens				
Obligations fédérales	-	555 626	-	555 626
Obligations provinciales	-	16 814 360	-	16 814 360
Obligations municipales	-	650 556	-	650 556
Obligations de sociétés	-	29 299 440	-	29 299 440
Placements à revenu fixe – étrangers				
Obligations fédérales	-	555 626	-	555 626
Obligations de sociétés	-	9 075 223	-	9 075 223
	-	56 950 831	-	56 950 831
Titres de participation				
Fonds communs – canadiens	-	40 923	-	40 923
Fonds communs – étrangers	-	62 844 054	-	62 844 054
	-	62 884 977	-	62 884 977
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	4 499 260	4 499 260
Total des placements	6 192 286	119 835 808	4 499 260	130 527 354
Autres actifs financiers				
Contrats de change	-	262	-	262
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	6 192 286	119 836 070	4 499 260	130 527 616
Passifs financiers				
Contrats de change	-	83 815	-	83 815
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	83 815	-	83 815

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

3. Placements et instruments financiers (suite)

H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Fonds de retraite	Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Équivalents de trésorerie	2 286 687	-	-	2 286 687
Placements à revenu fixe – canadiens				
Obligations fédérales	-	2 060 009	-	2 060 009
Obligations provinciales	-	20 672 122	-	20 672 122
Obligations municipales	-	1 122 580	-	1 122 580
Obligations de sociétés	-	43 008 302	-	43 008 302
Placements à revenu fixe – étrangers				
Obligations de sociétés	-	2 524 194	-	2 524 194
	-	69 387 207	-	69 387 207
Titres de participation				
Fonds communs – canadiens	-	57 521	-	57 521
Fonds communs – étrangers	-	73 322 200	-	73 322 200
	-	73 379 721	-	73 379 721
Placements alternatifs				
Actifs réels	-	-	6 952 430	6 952 430
Total des placements	2 286 687	142 766 928	6 952 430	152 006 045
Autres actifs financiers				
Contrats de change	-	77 956	-	77 956
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur	2 286 687	142 844 884	6 952 430	152 084 001
Passifs financiers				
Contrats de change	-	-	-	-
Total des passifs financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-

En 2018 et 2017, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 et vers ou depuis le niveau 3.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

3. Placements et instruments financiers (suite)**(H) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 ^{er} janvier 2017	237 525 172 \$	15 366 265 \$
Achats	67 401 763	-
Ventes	(57 810 692)	(9 123 110)
Variation de la juste valeur	10 802 368	709 275
Juste valeur, 31 décembre 2017	257 918 611 \$	6 952 430 \$
Achats	83 040 483	-
Ventes	(105 330 546)	(2 321 487)
Variation de la juste valeur	34 883 240	(131 683)
Juste valeur, 31 décembre 2018	270 511 788 \$	4 499 260 \$

4. Contrats de change**Fonds d'accumulation****Contrats de change au 31 décembre 2018**

Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	211 745 581	1,3344	-	4 753 883
Dollar canadien	Euro	52 584 859	1,5263	-	1 440 752
Dollar canadien	Dollar australien	4 700 772	0,9656	21 866	192
Dollar canadien	Franc suisse	1 589 652	1,3622	-	35 925
Yen japonais	Dollar canadien	5 578 502	84,103	287 757	-
Dollar américain	Dollar canadien	5 086 428	0,7447	77 848	-
Livre sterling	Dollar canadien	2 455 217	0,5910	73 917	143
Euro	Dollar américain	2 204 234	0,8682	25 130	27 635
Autres devises	Autres devises	7 262 913	-	121 881	65 376
Total		293 208 158 \$		608 399 \$	6 323 906 \$

Fonds d'accumulation**Contrats de change au 31 décembre 2017**

Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	213 191 108	1,2807	4 685 224	7 727
Dollar canadien	Euro	47 803 189	1,5328	875 166	26 638
Dollar canadien	Dollar australien	4 162 483	0,9697	-	39 610
Dollar canadien	Yen japonais	1 942 833	0,0114	37 763	16
Yen japonais	Dollar canadien	8 597 391	88,001	-	157 034
Dollar américain	Dollar canadien	5 081 520	0,7822	-	70 862
Euro	Dollar canadien	2 474 325	0,6582	-	14 950
Livre sterling	Dollar canadien	2 181 929	0,5821	-	25 966
Autres devises	Autres devises	7 006 823	-	57 341	54 596
Total		292 441 601 \$		5 655 494 \$	397 399 \$

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

4. Contrats de change (suite)

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2018			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	3 052 000	1,3359	-	83 815
Dollar américain	Dollar canadien	208 334	0,7335	262	-
Total		3 260 334 \$		262 \$	83 815 \$

Fonds de retraite		Contrats de change au 31 décembre 2017			
Position longue	Position courte	Valeur notionnelle en \$ CA équivalent	Taux de change moyen	Actif \$ CA	Passif \$ CA
Dollar canadien	Dollar américain	2 707 844	1,2888	77 956	-
Total		2 707 844 \$		77 956 \$	-

5. Revenus de placement

Fonds d'accumulation

	2018	2017
Encaisse et équivalents de trésorerie	874 780	1 438 568
Revenu fixe	8 671 082	8 541 278
Actions ordinaires	16 119 154	16 498 168
Actifs réels	2 487 216	1 261 051
Placement privés	3 165 985	3 016 091
Stratégies à rendement absolu	4 657 433	-
Prêts de titres	181 375	351 419
Total	36 157 025 \$	31 106 575 \$

Fonds de retraite

	2018	2017
Encaisse et équivalents de trésorerie	60 679	88 846
Revenu fixe	2 650 718	3 353 824
Actions ordinaires	621 168	522 148
Actifs réels	312 104	328 835
Prêts de titres	2 452	-
Total	3 647 121 \$	4 293 653 \$

6. Sommes à recevoir et à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite

Au 31 décembre 2018, il y a 13 548 \$ (11 376 \$ au 31 décembre 2017) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2018

7. Marge liquidative et contrats à terme sur indices boursiers

Le Régime utilise des contrats à terme sur indices boursiers afin de générer de façon efficace et économique une exposition à certains marchés d'actions non nord-américains. Le Régime est dans l'obligation de donner en garantie des marges liquidatives à titre de collatéral afin de respecter les exigences des marchés boursiers.

8. Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

Fonds d'accumulation	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	1 038 423 \$	959 666 \$
Fournisseur des services de tenue de dossier	835 094	919 157
Frais de garde	319 899	319 155
Fournisseurs de données financières	109 205	123 188
Frais de TPS/TVQ	107 337	96 170
Frais de mesure de performance	104 377	98 903
Fiduciaire	91 950	101 210
Frais – Retraite Québec	90 570	86 578
Assurance responsabilité	82 657	89 615
Audit	59 156	62 851
Actuariat	29 995	62 120
Autres charges	136 842	126 146
Total	3 005 505 \$	3 044 759 \$

Fonds de retraite	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	108 118 \$	112 467 \$
Fournisseur des services de tenue de dossier	58 071	59 912
Frais de garde	18 064	23 559
Frais de TPS/TVQ	11 176	11 270
Frais de mesure de performance	8 695	7 757
Fiduciaire	9 574	11 861
Frais – Retraite Québec	9 430	10 146
Assurance responsabilité	8 606	10 502
Audit	5 785	7 366
Actuariat	3 123	7 280
Autres charges	14 442	20 995
Total	255 084 \$	283 115 \$

GLOSSAIRE

Anciens tarifs S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente avant le 1^{er} janvier 2000.

Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime.

Cotisation supplémentaire de solvabilité Cotisation additionnelles requises par l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

Couverture de devises L'action d'entrer dans un contrat financier dans le but de se protéger contre la fluctuation des taux de change des devises.

Déficit de capitalisation Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

Déficit de solvabilité Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de solvabilité assume que le régime est dissout à la date d'évaluation.

Degré de solvabilité Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées pour les membres du Régime qui n'auraient pas été admissibles à une rente minimale selon la formule à prestations déterminées prévue par le Régime.

Évaluation de capitalisation Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

Excédent de capitalisation Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de capitalisation.

Fonds complémentaire Représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

Fonds de retraite Actifs des membres à la retraite qui ont préféré l'option de règlement interne. Le Fonds de retraite est fermé depuis le 1^{er} janvier 2011.

Fonds de revenu viager (« FRV ») de McGill Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime ou d'un CRI.

Gestion active Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

Indice de référence Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

Indice des prix à la consommation (IPC) Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC

Membre actif Réfère à un employé de McGill qui cotise au Régime.

Membre à la retraite Membre retraité ou bénéficiaire recevant une rente du Fonds de retraite.

Membre différé Membre qui ne cotise plus au Régime et qui n'a toujours pas choisi une option de règlement.

Nouveaux tarifs S'appliquent aux membres qui ont souscrit à leur rente après le 1^{er} janvier 2000.

Option cycle de vie Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de l'âge et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

Partie A Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Partie B Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles d'adhérer au Régime de retraite à partir du 1^{er} janvier 2009.

Régime hybride Régime de retraite incluant des éléments d'un régime à prestations déterminées et d'un régime à cotisations déterminées. La Partie A du Régime est un régime hybride.

Rente minimale à prestations déterminées Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés. Applicable aux employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer au 31 décembre 2008.

Texte du Régime Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill.

CONTACTS

Les bureaux du CAR, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :
 688, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420
 Montréal (Québec) H3A 3R1
 Tél : (514) 398-6250
 Fax : (514) 398-6889
<http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>

Service d'administration des retraites

John D'Agata

Directeur – Administration
john.dagata@mcgill.ca
 (514) 398-6250

Karen Rasinger

Agent – Communications et administration
karen.rasinger@mcgill.ca
 (514) 398-6250

Joanne St-Denis

Agent – Retraite et avantages sociaux
joanne.st-denis@mcgill.ca
 (514) 398-2748

Service des placements

Sophie Leblanc, CFA, M.Sc.

Chef des placements et trésorière
sophie.leblanc2@mcgill.ca
 (514) 398-6040

Mathieu Boivin, CFA

Directeur Investissements
mathieu.boivin@mcgill.ca
 (514) 398-6040

Line Beauregard, CFA, CPA, CA

Gestionnaire principal, finance et gouvernance
line.beauregard@mcgill.ca
 (514) 398-6040

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-855-687-2111 (Canada et États Unis) ou 1-416-390-2613 (à l'étranger).

NOTES

